

Une nouvelle exception française?

PASCAL RICHEL

Lourdeurs administratives, fournisseurs imposés, manque de force de proposition et de liberté d'action... Le CNRS ne serait-il pas au mieux de sa forme?



Jean-Michel Thiriet

« Mon impression est que l'industrie fait un meilleur travail à repérer la créativité que l'Université », s'inquiétait-il y a quelques temps le physicien américain P. Anderson dans une de ses chroniques publiées dans la revue *Physics Today*. À l'appui de ses craintes, il citait le cas d'un de ses anciens et brillants étudiants : « J'ai plusieurs raisons de vouloir quitter les milieux universitaires, lui confia ce dernier, la moindre n'étant pas le désir de trouver un environnement qui récompense ceux qui prennent des risques appropriés. » Selon une idée assez répandue, nous traversons une époque où la science n'a pas d'autre enjeu que de tirer les conséquences de ce qui est déjà connu. Pour lutter contre, P. Anderson dut rappeler l'évidence selon laquelle : « Les chercheurs dont nous avons le plus besoin ne sont pas ceux qui sont bons pour répondre à de vieilles questions bien posées, mais ceux qui sont capables d'en poser de nouvelles. »

Telles sont quelques-unes des inquiétudes sur l'avenir de la recherche. Celles-ci ne semblent pas partagées par nos hautes instances, bien que la conjoncture paraisse, depuis des années, beaucoup moins favorable de ce côté-ci de l'Atlantique que de l'autre. Il est vrai que les candidats se présentent toujours nombreux aux portes de l'enseignement supérieur et des grands organismes de recherche. Sera-t-il possible de maintenir un recrutement de qualité si, à mesure que les départs à la retraite augmentent, le nombre de postes à pourvoir s'accroît, mais que la situation de l'emploi est surtout propice aux postes de qualification élevée? La science restera-t-elle attractive si ses pratiques continuent à se bureaucratiser et que ses moyens d'action diminuent, en dehors de quelques circonstances particulières? Y aurait-il un risque de recruter des jeunes ne désirant faire de la recherche que par défaut?

Quel aurait été le regard de Candide sur les modalités pratiques de la recherche, en particulier dans les laboratoires du « plus important organisme européen », le CNRS? La science ne s'exerçant pas dans un cadre immatériel, examinons comment les moyens qui lui sont consacrés sont employés et attribués. Au préalable, rappelons ce qu'un autre physicien, Ludwig Boltzmann, chuchotait il y a 100 ans : « La vraiment grande avancée scientifique – notre ministre de l'Éducation ne doit pas l'entendre – est toujours accomplie avec les plus petits moyens. »

Le fait est que Boltzmann est aujourd'hui parfaitement entendu en France, à commencer par le ministère des Finances. Parmi les divers moyens avec les-

quels ce dernier occupe les personnels de la recherche et stimule leur créativité, un des plus efficaces est l'obligation faite de se fournir chez les détenteurs de marchés publics. Par rapport aux offres qu'on trouve par ailleurs, il en résulte des surcoûts systématiques qu'on peut chiffrer à 10 ou 20 pour cent des crédits engagés (en laissant de côté les coûts internes dus à la passation et à la gestion, à tous les niveaux, de ces marchés). En outre, un jeu très motivant a fait son apparition, celui de rompre avec la routine d'une politique de standardisation : le matériel retenu par l'administration diffère parfois de celui que le laboratoire employait. Tandis que l'on peut oublier les solides relations de confiance mutuelle des chercheurs avec leurs fournisseurs (relations dépourvues de toute valeur comptable), on jouit de grands frissons chaque fois que l'on se sert d'un appareil dont on sait qu'il ne sera plus possible de l'entretenir ni de le faire réparer puisqu'il a été acheté à une société qui n'est pas titulaire d'un marché!

Quant à ses déplacements professionnels, le jeune chercheur admirera la rigueur avec laquelle Bercy veille à ce qu'il ne confisque pas, à son profit, le solde parfois considérable de notes de frais plafonnées à 404 francs par jour. Si, un jour, il devient directeur de laboratoire, il appréciera que cette rigueur mathématique le décharge d'une partie ingrate de ses responsabilités : au lieu de juger par lui-même des conditions globales d'une mission, il certifiera conformes les tickets de cantine et les notes d'hôtel des chercheurs de son laboratoire. Sur la base des 1 500 francs auxquels le CNRS demande actuellement à ses directeurs de recherche de facturer leur heure de travail à l'extérieur, il sera fier d'avoir aidé l'État et la science à tirer profit des vastes collections de reçus divers qui auront ainsi été constituées. S'il est Parisien et s'il organise un



séminaire d'une journée en banlieue, il fera rêver à peu de frais puisqu'il devra alors établir, pour chaque participant, un ordre de mission qui sera le même que pour partir à l'autre bout de la planète. Quand la célèbre Société américaine *Cisco* se contente de faire traiter par trois personnes seulement les notes de frais de ses 25 000 employés, Bercy n'apporte-t-il pas la preuve que l'intérêt du contribuable français est mieux surveillé que celui de l'actionnaire américain ?

En ajoutant que de telles contraintes ont le mérite de rappeler à nos grands esprits qu'ils vivent dans un monde réel, passons à l'activité scientifique elle-même et aux conditions dans laquelle imagination et créativité s'épanouissent en toute sécurité en France. Ici, pas d'appels d'offres, auxquels, deux ou trois fois par an, chacun peut répondre en proposant des idées – même saugrenues –, comme cela est généralement pratiqué à l'étranger ; on préfère un ferme cadre cartésien, où organisation et programmation se donnent la main pour garder la science dans la bonne voie.

Certes, s'il a moins de 35 ans, un chercheur peut prendre des chemins de traverse dans le cadre d'actions «libres» prévues à son intention. Vite parvenu à l'âge adulte, il retrouve cependant la sécurité des grands programmes «structurés» par des comités «d'experts» où son choix est bien souvent celui de la question prédéfinie à laquelle il essaie de répondre. La recherche étant une œuvre collective, il peut enfin, s'il est un jour à court d'idée, rejoindre une vaste action «fédératrice». Là, personne ne cherchera à savoir quelle sera exactement sa contribution : quand les nobles idéaux de la science rejoignent ceux de l'olympisme, l'important n'est-il pas seulement de participer ?

En revanche, s'il souhaite s'aventurer hors des chemins balisés dans le cadre d'une action non thématique subsistante, le chercheur ne devra pas oublier les vertus de la programmation scientifique. Un projet de géophysique fut récemment jugé ainsi : «Bien qu'il s'agisse d'une recherche fondamentale du plus haut intérêt, le comité sera en droit de considérer que les retombées en termes de connaissance de l'intérieur de la Terre sont seulement potentielles et à très long terme et que, du point de vue programmatique, d'autres projets sont sans doute nettement plus pertinents.» À juste titre, cet avis soulignait dans sa conclusion une autre lacune sérieuse : «D'autre part, l'effet structurant de ce projet au niveau français est inexistant.» En effet, la somme de 82 000 francs demandée par ce

projet, pour deux ans, ne suffit-elle pas, en France, pour structurer une communauté ?

Nous voici de retour à des questions matérielles. Au regard du critère précité de Boltzmann, la position française est spécialement forte : les moyens de fonctionnement n'y sont-ils pas, par chercheur, deux à trois fois plus faibles que ce qui se pratique dans les grands pays scientifiques ou dans la recherche industrielle ? Le CNRS ou l'Université se montrent d'une prodigalité extrême en mettant leurs laboratoires à la disposition d'industriels, d'associations ou de programmes européens qui ne paient que des coûts marginaux de fonctionnement. L'ennui – car il y en a quand même un – est que les chercheurs pourraient trouver, par ce biais, des oreilles externes plus attentives aux idées nouvelles que celles de son milieu d'origine. Que penser alors de la politique scientifique des grands établissements et des colloques de prospective qui la déterminent solennellement ?

Heureusement, sur le fond, l'activité des groupes qui découpent et redécoupent sur le papier les frontières entre disciplines, pensent, fédèrent, structurent et organisent l'action des différentes unités de recherche (URA, UMR, UPR, ESA, FU et autres entités aux acronymes transparents), ne semble pas menacée. Que les diverses priorités affichées par les responsables de ces structures, qui s'enchevêtrent et s'interpénètrent, puissent être contradictoires n'ôte rien à l'intérêt de les formuler. La vie est complexe ; ainsi doit l'être également le fonctionnement de la recherche !

Comme les problèmes posés par les pages administratives, comptables et programmatiques du grand livre de la science ne sont pas moins captivants que d'autres, pourquoi feraient-ils fuir de jeunes talents désirant prendre des risques ? Il est ainsi inutile d'examiner si les contraintes de la gestion publique sont compatibles avec une activité scientifique moderne, ou de comparer les mérites de politiques favorisant l'emploi ou la création scientifique. Hors de propos, également, de tirer parti des départs massifs en retraite pour accroître les moyens de travail sur le long terme, simplifier les rapports entre grands organismes et universités, ou changer quoi que ce soit aux fonctions et carrières, très enviables, des ingénieurs, techniciens et administratifs...

Pascal RICHET, Institut de physique du Globe de Paris.

■ POUR LA SCIENCE

VOTRE ABONNEMENT 100 % NUMÉRIQUE

1 an au prix de 48 €

soit **4 € seulement par numéro** au lieu de ~~5,20 €~~

Pour consulter et télécharger
en toute liberté sur www.pourlascience.fr
les 12 prochains numéros
dès leur parution.



Oui, je m'abonne
à *Pour la Science* 100 % numérique
1 an (12 numéros) pour 48 €

Je préfère découvrir toutes
les offres d'abonnement disponibles
en cliquant ici.